

ACTION URGENTE

UN PRÊTRE HARCELÉ AU SUJET D'UN MONUMENT AUX MORTS

Le père Elil Rajendram, prêtre sri-lankais, est harcelé par la police en raison de ses initiatives visant à aider les familles à rendre hommage à leurs proches morts durant le conflit armé.

Le père Elil Rajendram est soumis à des enquêtes et au harcèlement répété de la police en raison de ses initiatives visant à aider les familles à rendre hommage à leurs proches morts durant le conflit armé. Un événement commémoratif pour marquer le 8^e anniversaire de la fin du conflit armé au Sri Lanka devait avoir lieu le 18 mai, près d'un monument érigé auparavant par des militants de la société civile près de l'église Saint-Paul, à Mullivaikkal East, une zone de la province du Nord dévastée par la guerre. Des familles du secteur avaient gravé le nom, l'âge et la date de la mort de leurs proches sur des pierres, pour qu'elles soient déposées dans un pré près de la statue du monument.

Dans la soirée du 16 mai, le père Elil a été convoqué pour interrogatoire par la police de Mullaitivu. La police a demandé l'interdiction du rassemblement prévu, affirmant que les pierres pouvaient inclure les noms de membres des Tigres libérateurs de l'Eelam tamoul (LTTE), représentant par conséquent une menace pour la sécurité nationale. Le 17 mai, le tribunal de Mullaitivu a décidé d'interdire pendant deux semaines les activités de commémoration au monument, statuant qu'elles représentent une menace pour « l'intégrité du pays, la sécurité nationale et la paix de la nation ». Le 18 mai, il a donné son accord pour un événement de moindre envergure à l'église Saint-Paul, mais a refusé que les gens aient accès aux pierres. Le 19 mai, le père Elil, tamoulophone, a été convoqué au poste de police de Vavuniya, à environ 75 kilomètres de Mullaitivu, où il a dû signer une déclaration en cingalais, une langue qu'il ne sait pas lire. La police a fait pression sur lui pour qu'il remette la liste des noms des victimes à adresser au Service d'enquête sur le terrorisme (TID) pour examen, afin de s'assurer qu'aucun d'entre eux n'était membre des LTTE. Elle lui a demandé s'il soutenait lui aussi le terrorisme.

La troisième convocation, émise le 20 mai, enjoignait au père Elil de se présenter à la Division des crimes spéciaux de la police de Mullaitivu le 22 mai, à 9h30, afin « d'assister à une enquête et de soumettre une déclaration » concernant la statue et les pierres gravées. La police a annulé l'ordre après l'intervention d'un ministre du gouvernement, mais l'inspecteur général adjoint a appelé le père Elil et a de nouveau exigé la liste des noms. Si les autorités concluent que des noms des membres des LTTE figurent sur les pierres, le père Elil pourrait être arrêté au titre de la Loi relative à la prévention du terrorisme (PTA). Il risquera alors d'être torturé en garde à vue, pratique qui demeure généralisée. Amnesty International est préoccupée par la sécurité du père Elil et par les restrictions injustifiées imposées au droit à la liberté d'expression et d'association des familles qui souhaitent rendre hommage à leurs proches disparus dans le conflit armé au Sri Lanka.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en tamoul, en cingalais, en anglais ou dans votre propre langue :

- demandez aux autorités de cesser de harceler le père Elil et d'autres militants et victimes impliqués dans les initiatives pour rendre hommage aux morts du conflit armé au Sri Lanka ;
- engagez-les à veiller à ce que les familles et les défenseurs des droits humains puissent exercer librement leurs droits à la liberté d'expression et d'association sans crainte de représailles, et conformément à la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme ;
- rappelez-leur que le gouvernement est tenu de faire connaître la vérité, de rendre justice et d'accorder des réparations aux victimes, et de garantir la non-répétition des violations et demandez au gouvernement d'autoriser et de soutenir la commémoration, qui fait partie intégrante de tout mécanisme de réparation.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 6 JUILLET 2017 À :

Premier ministre

Ranil Wickremesinghe
 Fax : +94 (112) 575310
 Fax : +94 (112) 57414
 Courriel : info@pmoffice.gov.lk
Formule d'appel : Dear Prime Minister, / Monsieur le Premier ministre,

Inspecteur général de la police

Pujith Jayasundara
 Fax : +94-11-234553
 Courriel : telligo@police.lk
Formule d'appel : Dear Inspector General, / Monsieur,

Copies à :

Chandrika Bandaranaike Kumaratunga
 Office for National Unity and Reconciliation
 Fax : +94 11 435 4518
 Courriel : info@onur.gov.lk

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Sri Lanka dans votre pays (adresses à insérer) :

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

UN PRÊTRE HARCELÉ AU SUJET D'UN MONUMENT AUX MORTS

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Les LTTE ont recruté lourdement, et parfois de force, dans la province du Nord, et de nombreuses familles ont perdu des êtres chers enrôlés dans ce groupe. Les familles, les défenseurs des droits humains et les organisations de la société civile jouent un rôle crucial dans la promotion des droits à la vérité, à la justice et aux réparations. L'affiliation des victimes du conflit ne doit pas servir de prétexte pour s'ingérer dans le travail des familles et des défenseurs des droits humains qui œuvrent à préserver leur mémoire.

Le monument en question représente une famille déplacée par les combats : un homme porte une femme blessée, un enfant marche à ses côtés. À l'occasion du 8^e anniversaire de la fin du conflit armé au Sri Lanka, les familles du secteur avaient gravé le nom, l'âge et la date de la mort de leurs proches sur des pierres, pour qu'elles soient disposées dans un pré près de la statue.

À partir de début mai, lorsque les pierres ont été gravées, le père Elil, le graveur de pierres et d'autres villageois auraient reçu des appels téléphoniques d'intimidation de la part d'agents du renseignement à la recherche d'informations sur la commémoration prévue. Au moins un autre militant de la société civile a été embarqué pour être interrogé et la police a posté des agents près du monument. Elle a également interrogé les parents du père Elil à Jaffna.

Nom : père Elil Rajendram
Homme

AU 116/17, ASA 37/6341/2017, 25 mai 2017